

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHATEL-CENSOIR DU 12 DECEMBRE 2014**

Secrétaire(s) de la séance: Anne COLLINOT

## **Ordre du jour:**

- SYVOSC : Adhésion de la commune d'Escamps
- Signature de 2 conventions d'occupation temporaire avec VNF
- Fixation du prix du loyer du logement en réhabilitation situé 55 rue du Colonel Rozanoff
- Droits de place marché: facturation au trimestre par titres de recettes pour les commerçants permanents
- Fixation du prix au m2 du terrain dans la zone artisanale du Gade
- Fixation du prix de location des garages communaux
- Participation de la commune au financement des dépenses de fonctionnement de l'école primaire du CLIS à Avallon pour un enfant domicilié à Châtel-Censoir
- Noël du personnel
- ONF choix des garants
- Validation de la répartition du coût des NAP par commune
- Attribution d'un nouveau nom pour l'accueil de loisirs
- Choix de la date pour les voeux à la population
- Révision des statuts de la CCAVM
- Courriers divers

Etaient présents :

M. MASSIAS JURIE DE LA GRAVIERE, Maire  
M. GUILBERT, M. TOUBOULIC, M. SEBILLAUT, Adjoints  
M. DROUARD, M. GIBERT, Mme NOREL, Mme BRESSION, Mme MILLOT,  
Mme HOUILLIER, M. JOVET, M. GUERIN DE VAUX, Mme DALLE-NOGARE,  
Mme COLLINOT, Conseillers

Le compte rendu du 30 octobre 2014 est adopté à l'unanimité, sans remarque.

Monsieur le Maire demande l'autorisation aux élus d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Révision des statuts de la CCAVM

L'assemblée délibérante accepte.

## **1. ADHESION DE LA COMMUNE D'ESCAMPS AU SYVOSC DE COURSON**

Le Conseil Municipal après avoir entendu Monsieur le Maire accepte à l'unanimité l'adhésion de la commune d'Escamps au SIVOSC de Courson les Carrières et autorise le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **2. SIGNATURE DE DEUX CONVENTIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC AVEC VNF**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer deux conventions d'occupation temporaire (COT) du Domaine Public Fluvial avec Voies Navigables de France (VNF):

- La N°6111140042 "Devant St Marc PK 132,4600 Rive Gauche" qui débute le 01/10/2014 pour se terminer le 31/12/2018, pour un montant annuel de 53,44 €, réactualisable avec l'indice INSEE du coût de la construction valeur 2ème trimestre N-1, correspondant à 1637.

-La N° 61111400049 "Halte Nautique " qui débute le 01/10/2014 pour se terminer le 30/09/2015 pour un montant annuel de 3232,91 €, réactualisable avec l'indice INSEE du coût de la construction valeur 2ème trimestre N-1 correspondant à 1637.

## **3. FIXATION DU PRIX DU LOYER DU LOGEMENT EN REHABILITATION SITUE 55 RUE DU COLONEL ROZANOFF**

Le Conseil Municipal à 13 voix pour et 1 abstention (M. Jovet) décide de fixer le loyer du logement en réhabilitation (logement de l'ex-receveur de la Poste) situé 55 rue du Colonel Rozanoff à 450,00 € sans les charges.

Monsieur le Maire contactera M. Fernandez, locataire du même immeuble qui a demandé à pouvoir occuper ce logement rénové pour lui proposer cet appartement au prix fixé par les élus. L'assemblée délibérante décide de ne pas appliquer le délai de préavis à M. Fernandez s'il change de logement tout en restant locataire de la commune.

## **4. DROIT DE PLACE DU MARCHÉ**

A l'unanimité, l'assemblée délibérante décide de facturer par émission de titres de recettes au trimestre, les droits de place pour les commerçants permanents, en lieu et place de facturation par émission de tickets encaissés par le placeur.

Le Conseil Municipal décide des tarifs suivants pour le droit de place du marché dès le 1er janvier 2015 :

- 1ml à 3ml 1,20 €
- 4 ml à 6ml 3,00 €
- 7ml à 15ml 6,00 €

Les marchands ambulants qui viennent occasionnellement sur le marché régleront leur droit de place par tickets vendus par le régisseur des droits de place. Les élus demandent que les commerçants arrivent avant 9h00.

## **5. PRIX DU TERRAIN VIABILISE DANS LA ZONE ARTISANALE DU GADE**

A l'unanimité, l'assemblée délibérante décide de fixer le prix du mètre carré de terrain viabilisé dans la zone artisanale du Gade, cadastrée section AE No 78 (à contrôler) au prix de 11,00 €.

Une entreprise qui vend des produits à l'exportation désire acquérir du terrain dans cette zone, afin de construire un bâtiment industriel. Les élus acceptent de lui vendre du terrain au prix de 11,00 € le m<sup>2</sup> viabilisé. Le bornage restera à la charge de l'acquéreur, ainsi que les frais de TVA.

## **6. LOYER DES GARAGES COMMUNAUX ROUTE D'ASNIERES**

A l'unanimité, les conseillers décident de fixer le loyer d'un garage individuel situé Route d'Asnières à 40,00 € par mois dès le 1er janvier 2015. Le montant de la caution s'élèvera à 40,00 €.

## **7. PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU FINANCEMENT DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ENFANTS SCOLARISES AU CLIS DURANT L'ANNEE SCOLAIRE 2013/2014**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de participer aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques primaires d'Avallon concernant l'année scolaire 2013/2014 pour un enfant domicilié à Châtel-Censoir et scolarisé à l'école élémentaire des Chaumes en classe CLIS, à savoir :

- 1437,00 € par élève d'école maternelle
- 657,00 € par élève d'école élémentaire

## **8. NOEL DU PERSONNEL**

L'assemblée délibérante, à l'unanimité décide d'offrir un bon chez Auchan à Avallon pour le personnel inscrit à l'effectif au mois de décembre 2014. Le montant du bon sera fixé en fonction du prorata du temps de travail. La somme totale de ces bons répartie entre tous les salariés s'élèvera à 1820,00 € .

## **9. ONF CHOIX DES GARANTS**

A l'unanimité, le Conseil Municipal choisit les élus suivants, garants auprès de l'Office National des Forêts :

- M. GUILBERT
- M. SEBILLAUT
- M. GUERIN DE VAUX

## **10. PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES PAR ENFANT AUX NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES (NAP) POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2014/2015**

Monsieur le Maire fait savoir que les parents d'élèves, l'école et les représentants des communes sont très satisfaits des nouvelles activités périscolaires. A l'unanimité, les élus valident le coût des NAP par commune :

Le coût par élève, subventions déduites, s'élève à 261,34 €. Il sera facturé aux municipalités concernées en fonction du nombre d'enfants inscrits par commune de résidence.

COMMUNE	NOMBRE D'ENFANTS	COÛT
Brosses	10	2 613.40 €
Asnières	9	2 352.06 €
Chamoux	1	261.34 €
Merry sur Yonne	7	1 829.38 €
Lucy sur Yonne	4	1 045.36 €
Lichères sur Yonne	1	261.34 €
Bois d'Arcy	1	261.34 €
Châtel-Censoir	37	9 669.58 €
Armes	1	261.34 €

## **11. ATTRIBUTION D'UN NOUVEAU NOM POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRES**

Il semblait à la fois pertinent de modifier le nom de l'accueil de loisirs "les Zoulous" qui désignait le centre de loisirs intercommunal et l'accueil périscolaire, ce qui prêtait à confusion. En effet, les partenaires financiers (CAF, MSA, DDCSPP) et les familles avaient du mal à faire la distinction.

Les enfants ont fait des propositions et voté pour le nouveau nom de l'accueil de loisirs périscolaire. "LES NAPPEURS ET COMPAGNIE" a été retenu.

## **12. VOEUX A LA POPULATION**

Le Maire propose que le Conseil Municipal présente ses vœux à la population le 10 janvier 2015 à 17h00 à la salle polyvalente.

## **13. REVISION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVALLON VEZELAY MORVAN**

A l'unanimité les élus valident et approuvent la révision des statuts de la CCAVM portant sur trois points :

- 1) L'aménagement numérique du territoire : modification de la rédaction concernant ce sujet afin de l'unifier au niveau de l'ensemble des EPCI du département
- 2) La création d'un office intercommunal de tourisme : report de la date de création au 1er janvier 2016
- 3) La gestion intercommunale des crèches : report de la date de mise en place au 1er janvier 2016

## **14. COURRIERS DIVERS**

M. Bression propose à titre bénévole de construire un escalier avec rampe pour faciliter l'accès du parking pour les piétons, afin de leur éviter un détour, en créant

une sortie au fond du parking. Le matériel serait acheté par la commune. Monsieur le Maire remercie M. Bression ; toutefois, il s'informerait de la légitimité d'un tel accès.

Il est fait part de remerciements de diverses associations suite au versement d'une subvention communale, et de la reconnaissance de certains administrés qui ont apprécié la réfection par les employés communaux des tombes des "indigents" dans le nouveau cimetière .